



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIX^{ème} CONGRES FÉDÉRAL
Du 07 au 09 juin 2012
RONCE LES BAINS (17)



N°220

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 22 Février 2012

Retour vers le futur !

C'est à la demande de **FORCE OUVRIÈRE** que s'est tenue cette 9^{ème} réunion sur la Pénibilité, pas totalement infructueuse puisqu'elle a permis de déceler quelques incompréhensions dans l'accord présenté à signature le 08 Décembre 2011.

Cet accord mettait en évidence l'acquisition de repos compensateurs pour les salariés poly-exposés, hors travail de nuit et travail en équipe, et **ne sera pas à effet immédiat mais applicable dans 20ans**, après la mise en place des "fiches de suivi d'exposition" et leur analyse :

- ☛ Aucune rétroactivité n'a été prévue dans ce dernier projet, donc pas de Réparation pour les salariés qui ont subi, ou qui subissent encore, des souffrances au travail,
- ☛ L'ouverture des 1^{ères} mesures de compensations ne prend effet qu'en 2032.

Quant au dernier projet proposé par l'UIC, celui-ci n'apporte aucune contrainte pour les entreprises à soulager ou stopper la Pénibilité.

Sous couvert de "mesurettes de réparation" construites avec des repos compensateurs annuels, **les entreprises pourront s'exonérer de toute forme de Prévention et de Réparation**, et continueront d'exposer en toute impunité leurs salariés au-delà des seuils de référence fixés par la branche !!!

En 3 ans de négociations, jamais l'UIC n'a souhaité aborder les moyens et l'extension des prérogatives des CHSCT, qui doivent être acteurs majeurs de la Prévention.

L'UIC n'a eu de cesse de rechercher "dans l'urgence" un accord de branche permettant uniquement l'exonération de la pénalité de 1% de la masse salariale, dont les entreprises devront s'acquitter en cas d'absence d'accord ou de plan d'action sur la Pénibilité.

Dans un élan de générosité, les patrons de la Chimie, après plus d'une heure de suspension de séance, nous on proposé de ramener l'application des mesures de compensation de 2032 à 2020.

C'est le retour vers le futur, dans l'esprit de patrons qui n'ont que faire de la souffrance au travail !!!

Conclusion :

Après le 1^{er} accord du 8 décembre 2011 réputé non écrit, car signé uniquement par la CFE-CGC (syndicat catégoriel), ce nouveau projet d'accord 2012 est d'ores et déjà mort-né, car 4 Organisations Syndicales sur 5 se sont déjà prononcées contre.

FORCE OUVRIÈRE rappellera l'UIC à la raison, en lui demandant de mettre à profit les 6 mois légaux restant pour ouvrir de réelles négociations sur la Pénibilité, en incluant le volet Réparation.

Moralité de l'histoire, en 2010, c'est bien **FORCE OUVRIÈRE** qui avait vu clair en proposant à l'intersyndicale "officielle" une "grève générale interprofessionnelle" pour faire barrage à l'allongement de la durée au travail de 60 à 62 ans. (Voir circulaire chimie n°214).

À force de refuser la grève générale, certaines Confédérations Syndicales finiront leur travail d'accompagnement, déjà bien engagé, en aidant une fois de plus à faire passer toutes les directives européennes sur l'allongement au travail... jusqu'à 65 ans ou plus !!!

La FÉDÉCHIMIE CGTFO sera toujours fidèle aux côtés des travailleurs pour faire stopper les attaques patronales et gouvernementales, notamment sur le dossier des Retraites !



Monsieur HOMOLLE Olivier
Président de l'Union des Industries Chimiques

Paris,
Le 22 Février 2012

Monsieur Le Président,

Voilà déjà trois ans que les négociations concernant la Pénibilité au Travail sont en cours, aboutissant sur deux propositions d'accords de branche où aucune de nos revendications n'ont été prises en compte.

Il ne vous aura pas échappé que, malgré certaines améliorations des conditions de travail dans nos entreprises de la Chimie, il reste encore beaucoup à faire pour minimiser, voire éradiquer, cette Pénibilité sur les lieux de travail.

Si nous avons fait valoir notre droit d'opposition, ce n'était pas simplement du fait qu'une seule Organisation Syndicale avait paraphé cet accord, mais surtout, que celui-ci ne répondait principalement qu'à une injonction législative, sans prendre en compte le volet Réparation.

Nous vous rappelons que si les Chambres Patronales se sont emparées de ce thème, c'est tout d'abord aux demandes des Organisations Syndicales, mais sans l'arrivée des nouvelles dispositions législatives relatives à l'allongement de la durée au travail de 60 à 62 ans, nous n'aurions peut être même pas eu de convocation de l'UIC pour aborder la Pénibilité.

Il est dommageable pour tout le monde de ne pas pouvoir être en mesure de contracter sur un tel sujet, car la 2^{ème} proposition, négociée dans l'urgence et en l'état, ne permet pas aujourd'hui à 4 organisations syndicales sur 5 de signer.

Or, la législation nous permet de prolonger pendant quelques mois les possibilités de poursuivre les négociations. (Circulaire DGT N° 08 du 28 octobre 2011).

C'est pourquoi la **FÉDÉCHIMIE CGTFO** demande que l'UIC retrouve la raison, en ouvrant rapidement de réelles négociations sur la Pénibilité avec à l'ordre du jour le volet Réparation.

Comptant sur la nécessité d'un tel accord dans notre branche,

Recevez Monsieur Le Président, nos sincères salutations.

Bernard SAAS
Secrétaire Fédéral

Hervé QUILLET
Secrétaire Général

Copie :

- M. COMBEXELLE Jean Denis
- M. PELIN Jean
- M. SELLES Laurent
- Aux Organisations Syndicales CGT / CFDT / CFE-CGC/ CFTC

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

**ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03**

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>